

COMMUNE de MONTESQUIEU-LAURAGAIS

Extrait du compte-rendu du conseil municipal du 22 juillet 2020

Pouvoirs : P. Carrière pouvoir B. Larroche, M. Lacheroy pouvoir à C. Lafon

Conseillers absents excusés : A. Criado, Y. Pradel

Secrétaire de séance : N. Fauré.

Approbation du Plan local d'urbanisme (PLU)

C. Lafon présente les différentes évolutions du plan local d'urbanisme depuis le document arrêté le 27 mars 2019. Ces évolutions font suite aux remarques des avis des personnes publiques associées (PPA) et des demandes réalisées lors de l'enquête publique. Ces évolutions sont répertoriées dans un document annexé au PLU. C. Lafon soumet le PLU à l'approbation du conseil municipal. Approbation à l'unanimité des présents.

Devis d'un émetteur / récepteur pour perte de verticalité pour l'agent de restauration

La cantinière est considérée comme travailleur isolé et la réglementation impose un équipement de perte de verticalité. Elle devra porter un émetteur d'alerte qui avertira les personnes présentes dans les classes de maternelle dans le cas d'une chute. Le devis de la société L2E s'élève à 1944,68 € TTC. Il s'agit de la société ayant réalisée toute l'installation électrique du projet de rénovation de l'école. Approbation à l'unanimité des présents.

Devis pour le nettoyage des vitres des bâtiments communaux

Le devis de la société PERROA Sébastien s'élève à 850 € TTC pour trois interventions (vacances de Noël, Pâques et fin août) sur tous les bâtiments de la commune (groupe scolaire, cantine, mairie, salle des fêtes). Jusqu'à présent, 4 interventions étaient réalisées. Il est estimé que trois interventions sont suffisantes. Approbation à l'unanimité des présents.

Devis pour le nettoyage des locaux scolaires par l'entreprise

Depuis l'ouverture des nouvelles classes, le ménage d'une partie des bâtiments est assuré par l'employée communale et l'autre partie des bâtiments est en sous-traitance. Pour la rentrée 2020/2021, il était prévu une mise en concurrence pour cette partie en sous-traitance. Mais à cause de la période des élections et du confinement, cette procédure n'a pas pu être mise en place. Aussi, il est proposé de reconduire le contrat avec Mme RIOU, l'auto-entrepreneuse qui assure cette sous-traitance actuellement. Le devis proposé par Mme RIOU s'élève à 18 000 € pour 20 heures par semaine sur 10 mois pour le nettoyage d'une surface de 368 m². Concernant la procédure de mise en concurrence, une entreprise a déjà pris contact avec la mairie pour réaliser une proposition de devis. Approbation à l'unanimité des présents.

Devis pour la maintenance du parc de pompes à chaleur

Jusqu'à présent la maintenance des différentes pompes à chaleurs étaient réalisées de manière indépendante selon le besoin. Il est décidé de contractualiser une maintenance groupée pour tous. Les appareils des bâtiments communaux (3 groupes à la salle des fêtes, 1 groupe à la salle des associations, 1 groupe à l'ancienne salle de classe, 1 groupe à la mairie). Le devis de la société ACTION CLIM s'élève à 496,00 € HT. Approbation à l'unanimité des présents.

Élection d'un vice-président au CCAS

Le candidat doit être membre du CCAS. M. Dehays propose sa candidature. Approbation à l'unanimité des présents.

COMMUNE de MONTESQUIEU-LAURAGAIS

Extrait du compte-rendu du conseil municipal du 22 juillet 2020

lection d'un titulaire et d'un suppléant à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de Terres du Lauragais

E. Pouzac se propose comme suppléante et C. Lafon comme titulaire. Approbation à l'unanimité des présents.

Délibération instituant la déclaration préalable à l'édification d'une clôture

Afin de mieux maîtriser la construction de clôture avec des règles définies dans le plan local d'urbanisme, il est proposé d'instaurer la déclaration préalable pour la réalisation des clôtures. Approbation à l'unanimité des présents.

Délibération instituant le permis de démolir

Il est proposé d'instaurer le permis de démolir pour toutes les constructions. Approbation à l'unanimité des présents.

Avis sur le projet de stockage de déchets inertes au lieu-dit « Pépille »

Une consultation publique pour l'installation de stockage de déchets inertes sur Montesquieu-Lauragais au lieu-dit « Pépille » est ouverte du lundi 29 juin au lundi 27 juillet. La société CAZAL a le projet de remblayer une parcelle agricole de 9,3 ha en bordure de la départementale D11 avec des déchets inertes (béton, briques, tuiles et céramiques, mélanges de béton, tuiles et céramiques ne contenant pas de substances dangereuses, verre, mélanges bitumeux ne contenant pas de goudron, terres et cailloux ne contenant pas de substances dangereuses, terres et pierres, déchets de matériaux à base de fibre de verre, emballage de verre). Cette parcelle sera remise en culture à la fin du chantier. Ce dossier est soumis à déclaration au titre de la « Loi sur l'eau » pour rejets d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol. Après discussion de l'assemblée, il est proposé de formuler un argumentaire en vue d'un avis défavorable à ce projet, en considérant que :

- le flux de camions n'est pas compatible avec la dangerosité de la route. De plus l'accès au chantier manque de visibilité, d'ailleurs le secteur routier avait émis un avis défavorable lors d'une demande précédente.
- des filières de traitement spécifiques pour les déchets du BTP sont existantes et qu'à l'heure de la transition écologique, il semble inopportun et inconcevable de réaliser un tel projet.
- le milieu aquatique peut être impacté. Certes les déchets inertes sont supposés sans polluants, mais l'infiltration des eaux pluviales à travers les différents matériaux enfouis peut causer des pollutions des nappes phréatiques. De plus, l'érosion des sols par les eaux de pluie sur cette surface de terrassement, notamment avec la création d'un talus conséquent créera un afflux de particules dans le ruisseau d'En Campane en aval. Ces particules peuvent avoir un impact sur la biodiversité des milieux et de la qualité des eaux lorsqu'elles sont présentes en trop grande quantité.

12 voix favorables au rejet du projet : R. Andouard, M-F. Blind, P. Carrière, C. Crouzil, M. Dehays, N. Fauré, P. Fuser, S. Gasc, M. Lacheroy, C. Lafon, A. Macher, E. Pouzac.

1 abstention : B. Larroche

Désignation de 24 contribuables pour la commission communale des impôts directs (CCID)

La liste de 24 personnes doit comprendre au moins une personne propriétaire de bois et une personne propriétaire foncier n'habitant pas la commune. Cette liste doit être envoyée à la

COMMUNE de MONTESQUIEU-LAURAGAIS

Extrait du compte-rendu du conseil municipal du 22 juillet 2020

préfecture qui retiendra seulement 10 personnes pour constituer la CCID. La liste proposée comprend 14 conseillers municipaux et 10 personnes extérieures (Magali Albiges, Anne Andouard, Gabriel Bandiera habitant à Ayguesvives, Albert Carrière, Benoît Julien, Sarah Mahcer, Cyril Pouzac, Karine Pouzac, Michel Ramond habitant à Baziège, Christine Vinsonneau). Approbation à l'unanimité des présents.

Fiche de mise à jour des coordonnées d'alerte

Concernant les alertes de la préfecture, les personnes contactées sont le maire et les adjoints dans l'ordre respectif : maire et classement des adjoints.

Concernant la désignation d'un référent Covid-19, C. Cruzil propose sa candidature. Approbation à l'unanimité des présents.

Travaux voirie dans le cadre du pool-routier

Les devis proposés par le technicien de Terres du Lauragais concernent les dégradations répertoriées par la commission voirie. Ils concernent les chemins de Lardenne (prolongement traversée des eaux pluviales impasse de Narbons et curage des fossés), d'Ayguesvives, de Goudet (purge et reprise de la chaussée localisée), de La Capelle, de Thésauque (passage sous le pont de l'autoroute) et de Saint-Léon (reprise d'un affaissement de talus). Il est décidé de donner suite à tous ces devis sauf pour le chemin de La Capelle pour lequel une rencontre avec la société CAZAL est prévue pour discuter de la qualité des derniers travaux réalisés. De même pour le chemin de Thésauque, une réponse de Vinci est en attente.

Comptes rendus de réunions.

- Commission « Information » : proposition de mettre une photographie de tous les élus. Envoi à l'imprimerie le 24 juillet et pour info aux élus. Distribution au début du mois d'août
 - Élections à Terres du Lauragais les 15 et 16 juillet 2020 :
 - Election de M. PORTET Christian, président.
 - Election de 12 vice-présidents.
 - Election de 12 membres au bureau.
 - Election de 17 membres titulaires au SPEHA (dont C. Lafon)
 - Election de 17 membres suppléants au SPEHA (dont M. Lacheroy)
- Créations de la commission locale d'évaluation des charges transférées et d'une commission intercommunale pour l'accessibilité (1 poste pour Montesquieu)

Informations diverses :

- Courrier d'un administré concernant la pose des compteurs Linky : une réponse sera faite en indiquant que la mairie n'a pas des fonctions de juriste pour connaître les lois qui seraient censées protéger les habitants en refusant la pose du compteur Linky. Elle n'est pas compétente pour préjuger et encore moins pour définir les bénéficiaires et les risques de ce compteur. La compétence « Electricité » a été transférée au Syndicat d'énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) qui a une convention de gestion avec ENEDIS. Elle fait confiance au professionnalisme des agents de la société Parera. La mairie sera présente dans le cas où un incident viendrait à nous être signalé.
- Avancement des travaux du parking de la mairie : Le chantier avance sans problème particulier.